

## Comité directeur de la Flotte n°10 du 16 avril 2020

### Décision n°10-1.

Concernant la proposition de la marine nationale d'une activité scientifique de *L'Astrolabe* lors d'une circumnavigation Antarctique en 2023 au profit des équipes nationales, le comité directeur décide :

- Une réunion à haut niveau (MEAE/MTES/MSRI/Défense) sera demandée par le MESRI afin d'analyser le risque de cette circumnavigation au regard de l'impact géopolitique d'une activité scientifique française sur un navire militaire dans la zone,
- Si les conclusions de cette réunion sont positives, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé par la TGIR Flotte. En parallèle, le CNRS évaluera l'appétence de la communauté nationale pour un travail dans les hautes latitudes sud.

### Décision n°10-2.

Concernant la reprogrammation de la flotte à l'issue de la crise sanitaire en cours, le comité directeur réaffirme ou valide les principes de reprogrammation suivants :

- A partir du moment où l'activité de la flotte reprendra, rechercher la programmation la plus dense possible,
- Priorité stricte à la reprogrammation des campagnes P1 annulées et à celles déjà prévues post-confinement, sous réserve que cela ne génère pas de période d'inactivité. Des missions P2 annulées peuvent être reprogrammées sous réserve du point précédent.
- Les missions P2 programmées en 2020 qui auraient été annulées et n'auraient pas pu être reprogrammées en 2020 garderont leur classement P2 en 2021, au même niveau de priorité que les missions P2 2021 existantes.

### Décision n°10-3.

Le comité directeur de la flotte considère unanimement que le redémarrage sera progressif. Il constate que les embarquements nécessiteront la validation des organismes employeurs des équipes scientifiques. Les membres du comité directeur représentants d'organismes vont faire remonter en interne le besoin d'une clarification rapide des conditions nécessaires à la délivrance des autorisations d'embarquement.

### Décision n°10-4.

La composition du Groupe de travail relatif aux campagnes d'enseignement sur les navires côtiers est validée par le comité directeur de la flotte.

### Décision n°10-5.

Un **comité directeur extraordinaire est convoqué le 27 avril 2020** de 9 à 11h.